

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 2 décembre 2016	N° 2016-679

Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Frédérique LAPLACE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35
M. Jacques GUICHOUX à Mme André KISS à partir de 12h10
M. Pierre LOTHAIRE à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 décembre 2016	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-679

Transports en commun - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc par l'extension du réseau de tramway - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme d'études SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), notre établissement envisage l'amélioration de la desserte en transports en commun des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau de tramway, selon différents tracés prolongeant la ligne D depuis la station "Cantinolle" à Eysines ou la ligne A depuis la station "Le Haillan - Rostand" au Haillan.

Or, l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels des compétences de leurs communes membres ont été transférées, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 million d'euros (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

La présente délibération vise à autoriser Monsieur le Président à ouvrir la concertation sur ce projet qui concerne les communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc selon les modalités définies dans le présent rapport.

Contexte et enjeux du projet

Ce secteur de l'agglomération compte aujourd'hui et à l'avenir parmi les territoires métropolitains à enjeux de premier ordre par son bassin d'emplois et les pôles d'habitats qui le composent notamment sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan représentant une population cumulée de plus de 40 000 habitants.

Ce territoire doit nécessairement être doté d'une offre de transports publics structurants facilitant l'accès à ces centralités urbaines et zones économiques et reliée aux grands axes du réseau de transport en commun de l'agglomération.

En termes de géographie urbaine, les communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan constituent la porte d'accès Nord-Ouest à l'agglomération bordelaise, notamment pour le Médoc et son littoral. La demande de déplacement vers le centre de l'agglomération renforce la nécessité de consolider l'offre de transport en commun en irriguant ces territoires par la création de lignes performantes et d'extensions du réseau tramway.

La mobilité dans l'ensemble du secteur est considérablement entravée par la situation du réseau routier, et tout particulièrement par celle de la rocade. Le projet devra proposer une alternative crédible en développant une offre de transport public massive et attractive.

Les enseignements des études du SDODM

La réalisation de ce projet est l'opportunité de proposer une offre complémentaire à l'opération déjà engagée du BHNS (Bus à niveau de service) Saint-Aubin de Médoc - Bordeaux gare Saint-Jean.

Cette offre se différenciera par le mode envisagé du tramway, qui est un mode de grande capacité et permet ainsi de préparer l'avenir, ses différents tracés et ses points de connexion au réseau existant. La rentabilité socio-économique du projet sera appréciée par rapport à une situation de référence incluant le BHNS.

Les études pré-opérationnelles de niveau faisabilité poursuivies dans le cadre du SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) montrent que le parti d'aménagement consistant à prolonger en voie unique la ligne D au-delà de Cantinolle vers le centre de Saint-Médard-en-Jalles permet d'accueillir une fréquentation d'environ 4000 à 5000 voyageurs/jour pour un temps de parcours d'environ 35 minutes jusqu'aux Quinconces et de 45 minutes jusqu'à la gare Saint-Jean dans un cadre socio-économique équilibré et pour un coût d'opération estimé à 50 M€ en première approximation.

Ces premières projections de fréquentation ont été obtenues en maintenant la fréquence de la ligne D envisagée à la station Cantinolle et en considérant l'infrastructure BHNS en situation de référence.

Le projet et ses hypothèses de tracés

Ce projet se caractérise par un certain nombre d'hypothèses de tracés plus ou moins pertinentes selon le niveau de service à l'utilisateur, la rentabilité socio-économique, le degré de contraintes d'insertion, de réalisation ou d'exploitation et les coûts d'investissement ou de fonctionnement. Ces tracés trouvent leur cohérence par leur complémentarité avec le BHNS en desservant des quartiers éloignés de son itinéraire.

L'extension de la ligne D vers Saint-Médard-en-Jalles aurait comme point de départ le carrefour de Cantinolle situé à la limite des trois communes, Eysines, Le Taillan-Médoc et Le Haillan ; il présenterait un tracé direct de 4,5km et compte tenu de sa position, intéresserait une population en prove-

nance du sud-Médoc. Il longerait, en la conservant, la piste cyclable de Bordeaux-Lacanau, et borderait un tissu d'habitat urbain au sud et un environnement naturel sensible au nord.

D'autres tracés alternatifs seraient envisageables en prolongeant la ligne A depuis la station Le Haillan-Rostand, en extra-rocade, par l'avenue de Magudas, la route de Feydit, la route de Corbiac jusqu'à la place de la République à Saint-Médard-en-Jalles. Cet itinéraire plus long traverserait des zones d'activités constituées et s'insérerait dans des emprises viaires existantes jalonné de carrefours à fort trafic routier. D'un investissement plus lourd, il pourrait lui être proposé une variante de tracé par l'avenue de Mazeau, moins impactante sur le plan foncier.

Quels que soient les partis d'aménagement envisagés, l'optimisation financière de ce projet conduit à proposer, à qualité de service équivalente, une infrastructure tramway en voie unique avec un nombre limité de stations positionnées selon les estimations de potentiel de clientèle.

Les temps d'échange avec le public pendant cette concertation pourront permettre de faire émerger d'autres variantes de tracés qui pourront être analysés comparativement et versés pour enrichir la concertation

Ainsi, il vous est proposé un projet d'amélioration de la desserte en transports en commun des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau de tramway selon différents tracés prolongeant la ligne D depuis la station "Cantinolle" à Eysines ou la ligne A depuis la station "Le Haillan-Rostand" au Haillan.

Objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, il vous est proposé de retenir pour le projet les objectifs suivants :

- améliorer la desserte en transports en commun des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau du tramway, selon différents tracés prolongeant la ligne D depuis la station « Cantinolle » à Eysines ou la ligne A depuis la station « Le Haillan – Rostand » au Haillan ; .
- créer une infrastructure respectueuse de son environnement urbain ou naturel en privilégiant une conception à faible empreinte écologique et à moindre impact foncier tant en phase travaux qu'à terme ;
- rétablir ou conforter les itinéraires modes doux, marche et bicyclette, le long de ce projet et faciliter les déplacements de proximité vers les entreprises, les équipements commerciaux ou publics, concentrant de très nombreux emplois ;
- présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation ultérieure en appliquant un objectif et une méthode d'optimisation imposés dès les premières études opérationnelles.

L'ensemble de ce projet devra entraîner un report modal cohérent avec les objectifs de développement durable fixés par le plan climat et les différents documents cadres qui en assurent la traduction.

Il vous est par conséquent proposé, conformément aux articles précités du Code de l'urbanisme, d'ouvrir une concertation publique. Celle-ci a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de l'opération, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- aux mairies du Haillan, Eysines, Saint-Médard-en Jalles et Le Taillan-Médoc,
- au pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole,
- et à la direction des Infrastructures et des déplacements de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole,

où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte via le site internet de Bordeaux Métropole.

A minima une réunion publique sera organisée pendant cette concertation, en liaison avec les communes. Y seront présentés les objectifs, enjeux et les éléments du projet, les documents alors diffusés seront portés à la connaissance du public.

Un ou plusieurs documents pourront être versés pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation. Si des études complémentaires venaient à être menées, celles-ci seront portées à la connaissance du public.

Au besoin, des animations (ateliers...) pourront être menées avec les services des communes concernées.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative rappelant les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et présentant la synthèse des études préalables de faisabilité de ce projet selon les tracés proposés ;
- un plan de situation ;
- un plan du périmètre d'intervention ;
- un registre de concertation.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur les communes du Haillan, Eysines, Saint-Médard-en-Jalles et Le Taillan-Médoc, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment son article L.103-2,

VU la délibération n° 2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la stratégie métropolitaine pour les mobilités,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'améliorer la desserte en transports en commun des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc par l'extension du réseau de tramway pour relier ces territoires au centre de l'agglomération ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser l'ouverture à la concertation de ce projet ;

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs du projet d'amélioration de la desserte en transports en commun des communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan, à savoir :

- améliorer la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau du tramway, selon différents tracés prolongeant la ligne D depuis la station « Cantinolle » à Eysines ou la ligne A depuis la station « Le Haillan – Rostand » au Haillan ;
- créer une infrastructure respectueuse de son environnement urbain ou naturel en privilégiant une conception à faible empreinte écologique et à moindre impact foncier tant en phase travaux qu'à terme ;
- rétablir ou conforter les itinéraires modes doux, marche et bicyclette, le long de ce projet et faciliter les déplacements de proximité vers les entreprises et les équipements commerciaux ou publics concentrant de très nombreux emplois.
- présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation ultérieure en appliquant un objectif et une méthode d'optimisation imposés dès les premières études opérationnelles.

Article 2 : d'ouvrir la concertation publique préalable à la réalisation du projet évoqué.

Article 3 : d'approuver les modalités de la présente concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ANZIANI, Madame BOST, Monsieur DAVID, Madame TERRAZA, Monsieur TOUZEAU, Monsieur HERITIE, Monsieur VERNEJOL, Monsieur PUYOBRAU, Madame DE FRANÇOIS, Madame ZAMBON, Madame KISS, Monsieur TURON, Madame FERREIRA, Madame AJON, Madame BOUDINEAU, Monsieur BOURROUILH-PAREGE, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Monsieur FELTESSE, Madame JARDINE, Madame LACUEY, Monsieur LE ROUX, Madame RECALDE, Madame TOURNEPICHE, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TRIJOULET;
Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur GUICHOUX, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016



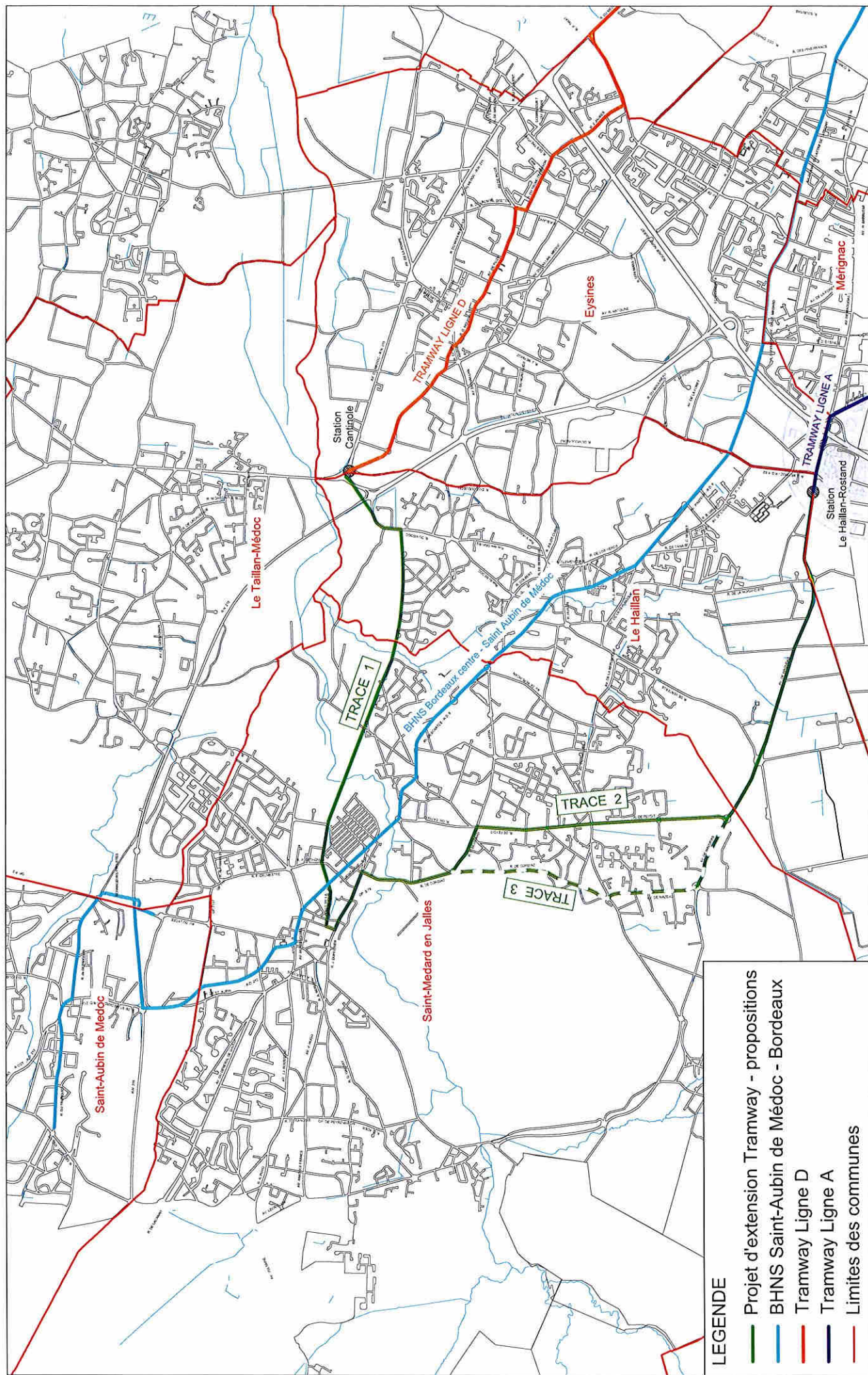
Le service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

14 DEC. 2016

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

Monsieur Michel LABARDIN



LEGENDE

- Projet d'extension Tramway - propositions
- BHNS Saint-Aubin de Médoc - Bordeaux
- Tramway Ligne D
- Tramway Ligne A
- Limites des communes

DIRECTION GENERALE MOBILITES - DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS - Mission Tramway/SDODM/Grandes infrastructures

Amélioration de la desserte en transports en commun par l'extension du Tramway sur Saint-Médard en Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan -Médoc

Propositions de tracés pour la concertation



Formal	A3	Date
Planchette	1/1	Novembre 2016

